



Réponses à vos questions les plus fréquentes sur la section sportive scolaire Football.

publié le 08/01/2014 - mis à jour le 07/05/2019

Descriptif :

FAQ : les réponses à vos questions les plus fréquentes

1. A qui s'adresse la section sportive scolaire football ? Quels sont les critères d'admission ?

Le dispositif s'adresse à des élèves au niveau scolaire satisfaisant, qui ne posent pas de problème de comportement en classe, et qui présentent de bonnes bases pour s'organiser selon un emploi du temps plutôt concentré. De plus, l'état d'esprit doit être positif et motivé par les progrès. Le professeur des écoles propose un avis en plus des résultats.

En tant que joueur, plusieurs critères sont évalués le jour des tests, entre autres la technique individuelle (jonglerie, parcours), les capacités athlétiques (vitesse) et ses intentions de jeu en match. **Le joueur doit être inscrit dans un club fédéral de football depuis plus d'un an.** Son entraîneur propose également un avis dans le dossier d'admission. Suite au classement des joueurs par les intervenants techniques du district, une commission du collège se réunit pour statuer sur l'admission ou non de l'élève en section par rapport à son dossier scolaire.

2. Est-ce que les élèves de la SSS Football ont les mêmes disciplines que les autres collégiens du même niveau ?

OUI, les élèves de la « section foot » reçoivent un enseignement identique à celui de tout autre élève du collège. Le volume horaire des disciplines est identique.

L'entraînement hebdomadaire de 6 heures constitue une option inscrite dans l'emploi du temps scolaire de l'élève et répond à une répartition équilibrée des activités (alternance avec les cours d'EPS et les entraînements du club).

Les entraînements ont lieu en journée (14h/17h) donc sans surcharge de fatigue afin d'améliorer le niveau de pratique et permettre aux élèves d'effectuer leurs devoirs le soir.

Aucune autre option (latin, grec, découverte professionnelle) ne peut être choisie par l'élève, pour ne pas surcharger son emploi du temps. Il est fréquent que les élèves aient cours de 13h à 14h à partir de la 4ème.

 semaine type en 6ème (PDF de 23.5 ko)

3. La section est-elle mixte.

OUI, bien sur.

4. Est-il obligatoire d'être interne ?

NON, mais ceci est vivement recommandé si la distance domicile-collège est importante et génère une fatigue importante pour les élèves et les parents. L'internat permet en outre de structurer son quotidien (lever, journée, étude du soir, coucher). Un retour dans sa famille le mercredi après-midi/soir est possible.

5. Quelle est la durée de la formation ?

Dés la sixième, l'élève s'engage sur un cycle de **deux ans** dans une formation exigeante. En effet, plus qu'un simple encadrement sportif, l'objectif de la section sportive football reste avant tout la réussite scolaire et une orientation pertinente des jeunes, tout en assurant bien sûr une formation footballistique de qualité.

Au bout de deux ans, tous les élèves repassent le concours d'admission en 4ème.

6. Est-ce qu'un enfant peut intégrer la SSS Football en 5ème ou 3ème sans avoir été inscrit dans la section en 6ème ou en 4ème ?

OUI, si l'effectif de la classe et du groupe de Football le permet, un élève peut être admis à condition de réussir le concours d'entrée.

7. Quelles sont les clés de la réussite au collège dans une section sportive scolaire ?

Les ingrédients de la réussite sont :

- ▶ la rigueur dans la préparation de son matériel scolaire comme sportif.
 - ▶ la qualité d'écoute des consignes des enseignants comme des éducateurs.
 - ▶ l'application dans la prise des cours, comme sur le terrain d'un point de vue technique.
 - ▶ une hygiène de vie adaptée à la fatigue quotidienne accumulée (*alimentation équilibrée, hydratation suffisante, sommeil de qualité, étirements, apprentissage anticipé des leçons...*)
- une attitude positive et volontaire dans son attitude d'élève

8. Que se passe t-il en cas de mauvais résultats ou de soucis de comportement au collège ?

Un dispositif d'aide aux devoirs, de soutien méthodologique ou de devoirs surveillés en mis en place en fonction de la situation, en relation avec les parents, enseignants et éducateurs sur le temps d'entraînement de la section.

Un manquement répété à la discipline ou au travail, scolaire ou sportif, peut être sanctionné par un renvoi de la section sportive scolaire. Outre cette mesure exceptionnelle, les sanctions et punitions prévues dans le règlement intérieur du collège sont applicables.

9. Depuis quand existe cette section au sein du collège ?

Cette section a été créée en 1977 sous l'impulsion de Claude TESSON relayé par la suite entre autres par René COHADE. Ainsi, une longue tradition liant pratique sportive et étude est inscrite dans ce collège. Les sections sportives scolaires, appelées "sports-études" avant 1996, sont ouvertes ou reconduites par les recteurs dans les collèges et les lycées après avis favorable du conseil d'administration de l'établissement.

10. Quelles sont les débouchés possibles après la section ?

Toutes les orientations (générale et technologique/professionnelle/apprentissage) sont envisageables si les élèves obtiennent des résultats satisfaisants. Cependant, la poursuite en section sportive Football au lycée peut s'avérer valorisante et stimulante. Le lycée Palissy de Saintes propose depuis septembre 2012 une section Football en seconde. Suite à son admission, l'élève ne pourra pas prendre d'option facultative (latin, théâtre, aviron) mais pourra cependant demander une section européenne.

11. Est-ce que les élèves doivent être obligatoirement inscrits au club de l'ES SAINTES ?

NON, tous les élèves sont licenciés depuis au moins un an mais pas obligatoirement à l'ES Saintes. Néanmoins, le club de la ville, tout comme le district de la Charente-maritime, reste un partenaire essentiel et historique de ce dispositif éducatif et sportif. L'ES Saintes met à disposition un éducateur diplômé sur les 6ème / 5ème et facilite les déplacements UNSS grâce à son mini-bus.

12 Y-a-t'il des compétitions pendant l'année ?

OUI, la participation au championnat UNSS Football à 7 et à 11 en catégorie excellence (*contre les autres sections de la région*) est obligatoire. La prise de licence assure le joueur pour toutes les activités de l'Association sportive du collège (entraînements/cross et compétitions). Le district organise également un tournoi des Classes à horaires aménagées au

mois de juin.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.